

J. S. 133-10
~~J. S. 264-69~~

~~HAZ~~

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à modifier l'article 509 du Code de commerce. (N° 48, année 1904.)

(Nommée le 1^{er} mars 1904.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : BONNEFILLE.
- 2^e — CASSOU. *Président*
- 3^e — CHABRIÉ. *Secrétaire*
- 4^e — TILLAYE.
- 5^e — CHATTELEYN.
- 6^e — FRANCOZ.
- 7^e — LOURTIES.
- 8^e — PONTIER DE CHAMAILLARD.
- 9^e — DE LAS CASES.



1
Séance du 9 Mars 1904
Proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés tendant à
modifier l'article 504 du Code de Commerce
dont M. Casson président
Secrétaire : M. Chabrier

La commission décide de s'opposer pour presider à
la nomination du rapporteur

A Chabrier
M. Casson

L.

Séance du 22 Mars 1904

Même proposition de loi -

Sont présents M. Casson président

M. M^{rs} Collège, de Las Cases, Lourtès

Monsieur Larose greffier au Tribunal de Commerce
de Bordeaux, est entendu par la commission il indique le danger
qu'il y aurait à soumettre l'acceptation du concordat à deux
réunions dont une la seconde aurait lieu en l'absence d'un certain
nombre de créanciers s'abstenant d'y venir parce que leur présence à
la première serait considérée comme une adhésion à la seconde. Cette
adhésion présumée très admissible à la 1^{re} réunion n'est absolument dans
les termes de la première réunion n'est plus admissible à la 2^e réunion,
le fait de modifier les termes de ces offres soit en pourcentage soit en délais
précisément, dans ce cas l'on ne devrait au fait les déposer

Les nouvelles pourraient rendre son concordat plus difficile
 Meunier veut esayer la presence de tous les interenes a la deuxieme
 reunion; presence facile puisqu'ils peuvent se faire représenter
 Monsieur le President demande a M. Laroux de vouloir bien préciser
 ses observations dans une note qui sera remise a la Commission
 Apres un échange d'avis entre M. Llaye et M. Laroux, la séance
 est levée a deux heures

A. Lattou

E. de Laroux

Séance du 16 x br 1904

Même proposition de loi

M. le Président communique une lettre de M. Laroux
 adressée au Tribunal de Commerce de Bordeaux, demandant
 qu'on se mette bien attendu sa note qu'il sera présentée au
 Président dès la rentrée de Janvier

Et la suite de cette communication la C^m a décidé
 de s'ajourner jusqu'à la rentrée de Janvier

A. Lattou

L. Labbé

Séance du 31 Janvier 1904

Même proposition de loi

M. le Président prend la parole pour donner des
 explications sur la question. Il rend compte des raisons
 données par M. Laroux qui s'opposent à l'adoption de
 la proposition. Faculté d'envoyer des mandataires pour les
 créanciers, chargés de défendre leurs intérêts. Responsabilité

d'appliquer le système proposé dans certaines cas,
 par suite le plus souvent en grand nombre de décisions,
 et il y a tout les incidents à la 1^{re} réunion. Il conviendrait
 que ce projet est dangereux pour le présent et
 les décisions dont la situation peut être modifiée entre
 les deux premiers libérations

Le rapport de M. Goussier sera communiqué aux
 membres de la commission

Le Président
 H. Cottin

Le Secrétaire
 L. Chabry

Séance du 4 4bre 905

Proposition de loi relative à la modification de l'article
 § 77 de la loi de Commerce

M. Chabry expose les motifs qui militent en faveur de
 l'adoption de cette proposition. La commission est favorable à la proposition
 La Commission nomme M. Chabry rapporteur

L. Chabry

Séance du 3 Mars 906

Proposition de loi relative à la modification de l'article
 § 04. Rapport favorable de M. Chabry. La commission
 accepte les termes du rapport et décide qu'il y a lieu
 de demander l'inscription à l'ordre du jour de la
 discussion de la proposition

Proposition de loi relative à la modification de
 l'article § 77.

La Commission décide qu'il y a lieu également de
 demander l'inscription à l'ordre du jour de la
 discussion de cette proposition

L. Chabry